

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ANNECY

Séance du 26 mars 2018

Projet de délibération présenté par Françoise TARPIN

Direction des Affaires Foncières et Immobilières

Commune déléguée saisie pour avis : Annecy

OPÉRATION 39 AVENUE DES ROMAINS À ANNECY (COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ANNECY) – RÉALISATION D'UN PROGRAMME DE 14 LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS (8 PLUS, 4 PLAI, 2 PLS) PAR POSTE HABITAT RHÔNE-ALPES – PARTICIPATION DE LA VILLE D'ANNECY – DEMANDE DE SUBVENTION AU GRAND ANNECY

Dans le cadre de la réalisation, par la société OGIC, d'un immeuble sis 39 avenue des Romains à Annecy sur le territoire de la commune déléguée d'Annecy, Poste Habitat Rhône-Alpes a décidé d'acquérir en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) 14 logements afin de permettre la création de logements sociaux locatifs, en financement PLUS, PLAI et PLS :

OPERATION DE FINANCEMENT	NOMBRE DE LOGEMENTS	SURFACE UTILE (SU)	PRIX DE REVIENT TTC
PLUS	8	462,05 m ²	1 130 173 €
PLAI	4	211,75 m ²	518 332 €
PLS	2	84,60 m ²	213 933 €
TOTAL	14	758,40 m ²	1 862 438 €

A cet effet, Poste Habitat Rhône-Alpes sollicite l'aide de la ville d'Annecy au titre du financement du logement locatif aidé, à raison de :

8 logements PLUS

140 € X 462,05 m² de surface utile (SU) = 64 687 €

dont la moitié sera prise en charge par le Grand Annecy soit 70 € X 462,05 m² de SU = 32 343,50 €.

La participation réelle de la Ville sera donc de 32 343,50 €.

4 logements PLAI

300 € X 113,76 m² de SU = 34 128,00 €

140 € X 97,99 m² de SU = 13 718,60 €

soit au total 47 846,60€

La participation de 300 €/m² de SU s'applique jusqu'à 15 % de la superficie utile de l'opération et 140 €/m² de SU au-delà.

La moitié de la participation sera prise en charge par le Grand Annecy, soit 23 923,30 €.

La participation réelle de la Ville sera donc de 23 923,30 €.

2 logements PLS

60 € X 84,60 m² de SU = 5 076 €

dont la moitié sera prise en charge par le Grand Annecy soit 30 € X 84,60 m² de SU = 2 538 €.

La participation réelle de la Ville sera donc de 2 538 €.

La participation globale de la Ville au titre de la réalisation des 14 logements sera donc de 58 804,80 € (32 343,50 € + 23 923,30 € + 2 538 €).

Le versement des aides de la Ville et du Grand Annecy, d'un montant total de 117 609,60 €, interviendra dans les conditions suivantes :

- 50 % du montant des participations à la charge de la Ville et du Grand Annecy, soit 58 804,80 € sur présentation de l'ordre de service attestant du démarrage des travaux ;
- 50 % du montant des participations à la charge de la Ville et du Grand Annecy, soit 58 804,80 € sur présentation de la déclaration attestant de l'achèvement et de la conformité des travaux

Le Conseil Communal de la Commune déléguée d'Annecy a été saisi pour avis le 27 février 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les participations de la Ville ci-dessus soit la somme totale de 58 804,80 €,
- **DE SOLLICITER** le Grand Annecy pour qu'il participe pour le même montant.